



Montpellier, le 21 juin 2024

Madame la Rectrice,

Sur consigne ministérielle, vous avez décidé mardi 18 juin de reporter au 8 juillet le CSA SD initialement prévu le 25 juin.

Il faudrait ainsi que les opérations de carte scolaire soient repoussées après les élections législatives, en plein début des congés scolaires.

Non seulement nous ne pouvons pas accepter que la carte scolaire dépende d'une campagne électorale, mais il est inadmissible que des décisions de fermetures soient prises au moment des congés scolaires. C'est une nouvelle fois d'un grand mépris envers les personnels et les organisations syndicales : les enseignants doivent connaître la structure de leur école, leur affectation, et la répartition des élèves. Ils doivent pouvoir faire valoir la nécessité d'une ouverture, leur opposition à une fermeture pour diminuer les effectifs par classe.

Dans cette situation, nos organisations syndicales exigent que, durant les phases d'ajustements pour la rentrée 2024, aucune fermeture ne soit prononcée, et que les ouvertures demandées par les équipes soient accordées.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la Rectrice, de recevoir nos respectueuses salutations.

Les organisations syndicales : SNUDI FO 34, FSU-SNUipp 34, SUD EDUCATION HERAULT